



Mise a disposition des fonds

Par **titou2104**, le **23/05/2010** à **14:23**

Bonjour,
lorsqu'un crédit immobilier est accordé, les fonds sont versés sur le compte bancaire de l'emprunteur. Mais est-il obligatoire que l'argent soit versé au notaire, ou peut-on soi même émettre un chèque au vendeur sans l'intervention de la banque ou du notaire?
Merci pour votre aide
Martine

Par **HUDEJU**, le **23/05/2010** à **15:22**

Bonjour

Lors de la vente d'un bien immobilier , les fonds sont toujours versés chez le notaire pour que celui ci en calcule toutes les taxes afférentes .